

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2008 N°3

DECISION MODIFICATIVE

Compte tenu de l'acquisition de la propriété de **M et Mme FAURE Bruno**, située entre la mairie et l'école maternelle il y a lieu d'inscrire le financement au budget soit dépenses **359 880 €** (achat+notaire+agence) et en recettes la cession d'un bâtiment **150 000 € +168 000 €** emprunt+**41 980 €** différence sur investissement suite au vote du budget primitif ;

RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le nombre toujours croissant d'enfants au restaurant scolaire, **70 de moyenne par jour**, le conseil municipal a sollicité **2 sociétés SHCB et SODEXO** pour fournir les repas en liaison froide et par la même occasion pouvoir proposer **des plateaux repas aux personnes âgées en priorité**. Le conseil opte pour soumettre ces pistes de recherche à l'association qui gère le restaurant scolaire.

PERSONNEL COMMUNAL-FORMATION CACES

Pour la taille des arbres, pose de guirlandes et tous travaux en hauteur, le conseil propose qu'un agent obtienne la validation pour conduire des **élévatrices mobiles**, le coût de cette formation s'élève à **960 €** -Le centre de gestion sera consulté pour information sur une aide éventuelle.

UNE PASSERELLE

Pour sécuriser la sortie des élèves de l'école élémentaire, le conseil prévoit de créer une **passerelle piétonne** au-dessus de la rivière Bost place de l'église, derrière le lavoir. Pour assister la commune dans ce projet, **le CAUE est consulté**.

CLASSE DE DECOUVERTE

Le conseil accorde un complément d'aide **300 €**.

SUBVENTION

Le conseil accorde **500 €** à l'association « **les enfant de Mont de Vénus** » pour la fête populaire du **13 juillet**.

SMBVEORE

Modification des délégués : **MORIN Joël** passe délégué titulaire **SAYN Pierre** passe délégué suppléant

CABANE CHASSE

A la demande de l'association des chasseurs, le conseil leur donne l'**autorisation d'utiliser l'ancien quai de transit pour faire un local**, lieu de rencontre pour les chasseurs, **Monsieur BOUVET** propose de leur donner des parpaings et la commune fournit l'eau gratuitement.